

COLLECTIF
des CITOYENS



de MAYOTTE

Mamoudzou, le 27 Août 2019

A l'attention de :

Monsieur le Procureur de la République de Mayotte, Camille Miansoni

Monsieur le Préfet de Mayotte, Jean-François Colombet

Monsieur le Maire de Mamoudzou, Mohamed Majani

Messieurs,

Le Collectif des Citoyens de Mayotte a l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants: le Journal Télévisé diffusé sur Mayotte 1ère lundi 26 Août 2019 à 19h a retransmis un reportage de Yasmine Djaffar consacré à un film de 14 minutes produit au Lycée de Mamoudzou Nord par la classe de Terminale option cinéma sous la supervision de l'enseignant Gilles Colin. Selon les termes des journalistes et les extraits diffusés, **ce film est « à charge », le synopsis expliquant que « les Mahorais seraient la cause principale du malheur des étrangers, notamment des Comoriens ».**

Dans ce film, les protagonistes mahorais sont tous présentés comme des personnes agressives, insultantes et criminelles (coupables de travail dissimulé, aide au séjour irrégulier et harcèlement sexuel). La première protagoniste Mahoraise refusant de contrevenir à la loi en donnant de faux papiers, une autre Mahoraise exploitant illégalement l'héroïne comorienne en situation irrégulière en la faisant travailler clandestinement, un acteur mahorais est lui dépeint comme un prédateur sexuel profitant de la vulnérabilité de la migrante... **C'est un scénario honteux qui stigmatise les Mahorais en les faisant passer pour des xénophobes, exploitant la misère humaine. L'interview de Gilles Colin, enfonce le clou en disant : « C'est du vécu, c'est la réalité (...) certes avec de la stigmatisation », soulignant que les auteurs sont de jeunes comoriens et que ce qui était initialement présenté comme une œuvre artistique est en fait un message haineux assumé, une démarche politique consciente dans un établissement scolaire public financé par nos impôts.** Pour rappel, l'incitation à la haine raciale consiste à poser des actes qui sont de nature à susciter auprès de tiers l'expression de la haine à l'encontre de certaines personnes, en raison de leur religion ou de leur origine ethnique ou nationale. Il s'agit d'une infraction qui est punie par la loi.

Le Collectif des Citoyens de Mayotte assume la défense des intérêts des Mahorais qui sont dans ce film l'objet de caricature malveillante et de stéréotypes dégradants : la tonalité du scénario diabolise l'ensemble des Mahoraises et des Mahorais, l'intention du propos mensonger étant revendiquée par ses auteurs. **Nous demandons l'interdiction pure et simple, immédiate de ce film, sa diffusion et sa projection étant susceptibles d'entraîner des troubles sérieux ou d'être, à raison du caractère d'incitation à**

la haine raciale dudit film et de circonstances locales, préjudiciable à l'ordre public.

Vous ne pouvez en effet ignorer les circonstances locales particulières à Mayotte et **l'extrême sensibilité de la question de l'immigration clandestine dont les Mahoraises et les Mahorais ne seraient être tenus pour responsables: l'Etat est garant de la protection des frontières, les Comoriens qui pénètrent illégalement sur le territoire contreviennent à la loi. La propagation de discours (comme ce film) falsifiant cette réalité est une provocation et une réécriture de l'Histoire.**

En Septembre 2017, la plus grande manifestation populaire de l'histoire de l'île a rassemblé plus de 20000 personnes pour exiger le maintien du visa Balladur et empêcher l'abolition des visas pour les Comoriens souhaitant venir à Mayotte. Le département a ensuite traversé au Printemps 2018 une grave crise sociale et selon les propos de Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur le 13/03/2018 à l'Assemblée Nationale : « *La crise que nous connaissons à Mayotte est due à la crise migratoire que connaît cette île. Près de la moitié des habitants de l'île sont en situation irrégulière* ». Selon l'Insee, en 2015, plus d'un adulte sur deux vivant à Mayotte n'y est pas né. Un peu plus de quatre adultes résidant à Mayotte sur dix sont de nationalité étrangère (41 %), la moitié d'entre eux étant en situation administrative irrégulière, la plupart Comoriens. 9 naissances sur 10 au Centre Hospitalier de Mayotte sont de parturientes comoriennes. L'immigration clandestine à Mayotte est légitimée par le discours des autorités comoriennes qui veulent annexer notre territoire: comme tous ses prédécesseurs, le président comorien Azali vient de répéter le 22 Juillet 2019 à l'Elysée que notre département français serait une île « *comorienne* ».

Il nous paraît important de souligner que dans son arrêt CE, 27 octobre 1995, n°136727, Commune de Morsang-sur-Orge , le Conseil d'Etat érige en une composante de l'ordre public, le respect de la dignité humaine. **La dignité des Mahoraises et des Mahorais est ici bafouée par ce film qui les dépeint comme des bourreaux alors qu'ils sont les victimes d'une spoliation de leur île ancestrale par des rapaces sans foi ni loi.** Dans une île submergée par l'immigration clandestine, alors que nous, Mahoraises et Mahorais, sommes chassés de nos terres, exclus du système scolaire et de notre hôpital au profit des clandestins qui abusent des libéralités de la République, vivons dans la peur d'une criminalité hors de contrôle, **il est inadmissible d'alimenter les tensions intercommunautaires avec des projets éducatifs qui propagent un discours de haine en utilisant des enfants. Nous ne pouvons l'accepter et poursuivrons devant les tribunaux celles et ceux qui participent à cette oeuvre de négation de notre spécificité historique, de notre culture mahoraise distincte, de notre choix de rester Français et de lutter pour rester libres.**

Face à cet outrage fait aux Mahoraises et aux Mahorais sur la place publique, nous vous demandons messieurs, de prendre les décisions administratives relatives à l'interdiction de ce film pour atteinte à l'ordre public et d'engager les procédures pénales prévues par la loi pour incitation à haine raciale. Nous vous prions de bien vouloir enregistrer notre dépôt de plainte afin de donner une suite légale à cette affaire et de faire valoir nos droits.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE COLLECTIF DES CITOYENS DE MAYOTTE (Association loi 1901)